

**DELIBERATION**  
**7 / 28-06-22 / C**

**Le 28 Juin 2022**

Le Conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni à 19h à Eurre en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean Serret, Président

**Objet : Motion pour le retour des permanences de la CPAM à l'Espace France Services de Livron**

Nombre de membres en exercice : 60  
Date de convocation : 14 juin 2022

**35 PRESENTS :**

MMES CASTON J., DUBOIS C., MARION C., MANTONNIER N., VIALLO AL., BILBOT E., GEAY MC., JACQUOT C., MOULINS-DAUVILLIERS G.  
MRS CHAGNON JM., CARRERES B., DELCOURT K., GAGNIER G., ARDOUVIN D., CHAREYRON G., ESTEOULLE R., SERRET J., MOREL L., ARNAUD R., ESTRANGIN M., CAILLET C., BONNET C., BOUCHET JL., FAYARD F., MANTONNIER I., CHABERT C., CHAVE C., AURIAS C., PEYRET JM., RIOU J., SAYN L., BOUVIER JM., COTTON D., GAFFIOT F., D'HEROUVILLE C.

**11 ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :**

MMES CHALEAT R., BERNARD E., DAMBRINE F., BRUN F., ZONTINI E., GRANGEON S.  
MRS CROZIER G., FAURE JF., JAVELAS T., VILLIOT D., AUDEMARD N.

**6 ABSENTS EXCUSES :**

MMES GUION D., SCRIVANI J.  
MRS VALLON C., RIBIERE P., FILZ R., LOMBARD F.

A été désigné secrétaire de séance : Monsieur Christian Caillet

Le conseil communautaire a fait le choix de mettre en œuvre une politique volontaire dans le déploiement des Espaces France Services (EFS), convaincus de sa grande utilité auprès des habitants.

Cela se traduit par l'existence de 3 EFS fixes : Beaufort-sur-Gervanne, Livron, Loriol et un service itinérant se déplaçant sur les communes des bassins de la basse Vallée de la Drôme et du Haut-Roubion (avec une permanence fixe au siège de la CCVD).

Afin d'obtenir la labellisation France Services, la communauté de communes s'engage à respecter un cahier des charges fixé par l'Etat. Il en va de même pour les opérateurs nationaux partenaires France Services (CAF, CARSAT, CPAM...) qui s'engagent à mettre à disposition des EFS des outils de collaboration (formations, permanences, référents directs, etc...) permettant de répondre aux besoins de usagers.

Dans le cadre de notre convention, la CPAM s'est engagée à réaliser des permanences chaque mercredi matin à l'Espace France Services situé à Livron. Les atouts d'une permanence tenue par un partenaire sont nombreux : résolution rapide de situations complexes, expertise d'un professionnel du secteur, échanges d'informations et de connaissances avec les animatrices de l'EFS et bien sûr disponibilité pour des personnes ayant des difficultés de compréhension (langue, handicap, âge...) ou de mobilité.

A titre d'exemple, en 2019, 392 rendez-vous ont été réalisés dans le cadre de ces permanences.

**DELIBERATION**  
7/ 28-06-22 / C

Les mesures de précaution prises par la CPAM durant la crise sanitaire ont empêché la tenue de ces permanences à partir de mars 2020 et ce pour de longues périodes durant la crise sanitaire. Aujourd'hui encore, les permanences n'ont pas repris, malgré nos multiples interpellations depuis la levée des restrictions sanitaires gouvernementales.

La CPAM justifie la situation par le besoin de mobiliser l'ensemble de leurs agents afin de rattraper le retard pris dans le traitement des dossiers des usagers durant cette période. Si nous ne pouvons que nous montrer compréhensifs face à la période difficile traversée par cet organisme, notre inquiétude n'en est pas moins présente. En effet, aucune date de reprise n'a jamais été signifiée, ni à nous, ni aux autres EFS drômois concernés par cette difficulté. Or ces permanences répondent à un besoin avéré de nos usagers auxquelles ne peuvent se substituer les animatrices France Services dans le cadre de leurs missions. Par conséquent, ces permanences sont indispensables afin de maintenir un partenariat garantissant la qualité de service rendu à nos usagers et demandons instamment leur rétablissement.

Si nous nous engageons de notre côté à respecter le cahier des charges France Services, nous demandons le même engagement par nos partenaires ainsi que l'implication de la Préfecture à exercer son rôle de coordination et de contrôle dans ce domaine.

**Après en avoir pris connaissance le Conseil Communautaire approuve l'exposé ci-dessus et demande :**

- **le retour de la permanence de la CPAM à l'Espace France Services de Livron**
- **à l'Etat de jouer son rôle de coordination et de contrôle à ce sujet**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie certifiée conforme.  
Certifié exécutoire  
AFFICHE LE 04/07/22



**Le Président  
Jean SERRET**